

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

STRUCTURE PRODUCTION

13 rue Veron
75018 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

Fax : 01 40 30 94 09

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

STRUCTURE PRODUCTION

13 rue Veron

75018 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Structure Production, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations.
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
-

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 8 octobre 2026

Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes



✓ Certifié par  youtrust

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

STRUCTURE PRODUCTION

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	8 300	5 626	2 674	1 665
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 100		2 100	
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	10 400	5 626	4 774	1 665
STOCKS ET EN-COURS	2 843		2 843	3 002
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	84 402		84 402	117 634
Autres créances	175 674		175 674	7 807
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	96 246		96 246	145 229
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 619		1 619	1 116
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	360 784		360 784	274 788
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	371 184	5 626	365 558	276 453

(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à moins d'un an **261 696**

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

Acceptés par les organes statutairement compétents

Autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

STRUCTURE PRODUCTION

Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	73 418	71 964
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(32 261)	1 454
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	41 157	73 418
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	43	43
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 457	33 404
Dettes fiscales et sociales	139 419	49 604
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 704	2 292
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	132 778	117 691
TOTAL IV DETTES	324 401	203 034
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	365 558	276 453
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	324 401
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		43
(3) Dont emprunts participatifs		43
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/25 au 31/12/25

STRUCTURE PRODUCTION

Devise d'édition EURO

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	92	112
- Production vendue [biens et services]	421 617	362 614
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	421 708	362 726
	Dont à l'exportation :	8 882
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	179 237	150 000
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	8	33
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	600 953	512 759
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	60	100
Variation de stocks	159	429
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	216 406	155 020
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 260	6 207
- Salaires et traitements	337 440	222 630
- Charges sociales	162 891	104 799
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	541	51
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	38 608	53 823
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	764 366	543 058
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(163 413)	(30 299)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)	1 317	2 010
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	1 317	2 010
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 317	2 010

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/25 au 31/12/25

STRUCTURE PRODUCTION

Devise d'édition EURO

	31/12/2025	31/12/2024
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(162 096)	(28 289)
---	------------------	-----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Sur opérations de gestion
- Sur opérations en capital
- Reprises provisions et transferts de charges

TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
---------------------------------------	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- Sur opérations de gestion
- Sur opérations en capital
- Dotations aux amortissements et aux provisions

TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
---	--	--

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
--	--	--

Impôts sur les bénéfices (VII)	(129 835)	257
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		30 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	602 270	544 769
--	----------------	----------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	634 531	543 315
--	----------------	----------------

EXCEDENT OU DEFICIT	(32 261)	1 454
----------------------------	-----------------	--------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

TOTAL		
--------------	--	--

CHARGES

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et services
- Personnel bénévole

TOTAL		
--------------	--	--

Règles et méthodes comptables

ASS STRUCTURE PRODUCTION

Exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 365 558 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présentant un déficit de 32 261 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122 1 et 831 3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective. Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Les impacts chiffrés liés à ces changements sont considérés non significatifs pour l'association.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Spectacles : dérogatoire (durée d'exploitation des spectacles)
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans
- Matériel son, lumière, vidéo : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Fonds dédiés sur subventions

Un fond dédié de 10 000€ a été constitué sur la dotation de POROSUS pour le projet « Paradis Plage » de Kenza BERRADA dont la création se poursuit en 2026.

Evènements marquants de l'exercice :

Néant

Immobilisations

Période du 01/01/25 au 31/12/25

STRUCTURE PRODUCTION

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 048		1 550
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	8 048		1 550
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			2 100
TOTAL immobilisations financières :			2 100
TOTAL GÉNÉRAL	8 048		3 650

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		1 298	8 300	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		1 298	8 300	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			2 100	
TOTAL immobilisations financières :			2 100	
TOTAL GÉNÉRAL		1 298	10 400	

Amortissements

STRUCTURE PRODUCTION

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	6 384	541	1 298	5 626
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	6 384	541	1 298	5 626
TOTAL GÉNÉRAL	6 384	541	1 298	5 626

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

STRUCTURE PRODUCTION

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 100		2 100
TOTAL de l'actif immobilisé :	2 100		2 100
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	84 402	84 402	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	856	856	
État - Impôts sur les bénéfices	129 835	129 835	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	16 320	16 320	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 250	1 250	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	27 414	27 414	
TOTAL de l'actif circulant :	260 076	260 076	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 619	1 619	
TOTAL GÉNÉRAL	263 796	261 696	2 100

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	43	43		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	48 457	48 457		
Personnel et comptes rattachés	11 235	11 235		
Sécurité sociale et autres organismes	117 520	117 520		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 606	3 606		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 058	7 058		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 704	3 704		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	132 778	132 778		
TOTAL GÉNÉRAL	324 401	324 401		

Charges à Payer

STRUCTURE PRODUCTION

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		Montant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 062
Dettes fiscales et sociales		16 340
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		43
Autres dettes		3 704
TOTAL		54 149

Produits à Recevoir

STRUCTURE PRODUCTION

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
---	---------

Immobilisations financières

Créances rattachées à des participations
Autres immobilisations financières

Créances

Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	856
État	1 250
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	24 945

Valeurs Mobilières de Placement

Disponibilités

TOTAL	27 051
-------	--------

Charges et Produits Constatés d'Avance

STRUCTURE PRODUCTION

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 619	132 778
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 619	132 778

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

Fax : 01 40 30 94 09

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

STRUCTURE PRODUCTION

13 rue Veron

75018 PARIS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 8 octobre 2026

Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes



✓ Certifié par ✱ youtrust